

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles les lettres peuvent être affranchies à 10 c. :
Bailly, Briennon, Chérier, Comelle-Veray, Cordelle, Lantigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Pouilly-sous-Charlieu, Rognes, St-Cyr-de-Pavière, St-Maurice, St-Nizier, St-Pierre, Villefontaine, Villerey, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1866, dans les quatre journaux suivants : *Le Moniteur de la Loire*, *le Journal de Montbrison*, *l'Écho Roannais*, *le Journal de Roanne*.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 30 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. Bertay, imprimeur, rue du Collège, 9,

et rue Bourgneuf.

Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, — MM. LAFFITE, BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Dernière levée de la boîte au bureau.

6 h. matin Roanne et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.
11 h. 50 matin Lyon, Montbrison, Clermont.
3 h. 30 s. St-Etienne, Lyon, Roan, Noiretable
7 h. soir Paris, toute la ligne et au-delà.
8 h. soir Lyon, Tarare, Thizy et route.
8 h. 30 soir Belmont, Charlieu, Noilly.
9 h. soir St-Etienne, Lyon et route, Montbrison, Saint-Symphorien-de-Lay, Tarare, Thizy, Régnay, Charlieu, Charolles.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'ÉTÉ, A DATER DU 14 MAI, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

	Paris	Moulins	Vichy	St-Germain-Les-Bains	St-Martin-d'Étréaux	Lapacaudière	St-Germain-Les-Bains	ATT. DÉP.	ROANNE
matin	7 45	8 31	9 35	10 30	11 30	12 30	13 30	14 30	15 30
soir	7 45	8 31	9 35	10 30	11 30	12 30	13 30	14 30	15 30
matin	7 45	8 31	9 35	10 30	11 30	12 30	13 30	14 30	15 30
soir	7 45	8 31	9 35	10 30	11 30	12 30	13 30	14 30	15 30

Trains se dirigeant sur Paris.

	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrison	Feurs	Bailly	St-Jodard	Vandœuvre	St-Cyr-de-Pavière	Le Coteau	ROANNE	St-Germain-Les-Bains	Lapacaudière	St-Martin-d'Étréaux	St-Germain-Les-Bains	ATT. DÉP.	ROANNE
matin	7 45	8 31	9 35	10 30	11 30	12 30	13 30	14 30	15 30	16 30	17 30	18 30	19 30	20 30	21 30	22 30	23 30
soir	7 45	8 31	9 35	10 30	11 30	12 30	13 30	14 30	15 30	16 30	17 30	18 30	19 30	20 30	21 30	22 30	23 30
matin	7 45	8 31	9 35	10 30	11 30	12 30	13 30	14 30	15 30	16 30	17 30	18 30	19 30	20 30	21 30	22 30	23 30
soir	7 45	8 31	9 35	10 30	11 30	12 30	13 30	14 30	15 30	16 30	17 30	18 30	19 30	20 30	21 30	22 30	23 30

Roanne, le 20 Mai 1866

La Bibliothèque populaire de Roanne s'ouvrira dimanche prochain, de dix heures du matin à midi.

Elle est provisoirement installée place du Marché, n° 4, au premier, au-dessous du bureau de l'Enregistrement.

Parmi les personnes généreuses qui ont voulu contribuer à cette bonne œuvre, nous signalons avec le plus grand plaisir Monsieur le marquis de Lévis, qui vient d'envoyer à la Société une caisse de 84 volumes. Nous espérons que cette générosité trouvera des imitateurs.

AVIS.

Les propriétaires du département sont prévenus que, du 20 mai au 1^{er} juin, une seconde distribution gratuite d'alevins sera faite par M. Benoist, à Montbrison, boulevard St-Jean, n° 16. — Les jeunes poissons appartiendront aux espèces suivantes :

Saumons, truites des lacs, truites saumonées, truites ordinaires et ombres chevaliers.

— M. Janvier, curé de St-Julien-en-Jarret, est décédé le 12 mai, à l'âge de 73 ans.

— M. Dard, curé de St-Laurent-d'Agny, est décédé le 13 mai, à l'âge de 51 ans.

— M. Collet, curé de Prétieux, est décédé le 10 mai, à l'âge de 65 ans.

— La lune rousse a fini lundi soir. Sans avoir été d'une trop grande malignité, son passage néanmoins aura été marqué par quelques gelées, funestes à certaines localités, et en nous quittant elle nous laisse une température pluvieuse et froide, qui ne rend pas le mois de mai aussi joli que l'on est en droit de l'attendre. Ce n'est pas la lune d'avril à mai qui est seule à craindre, la suivante peut aussi produire des dégâts. Dans la ma-

tinée de mercredi la température s'est fort abaissée ; on remarquait des gelées blanches qui ont pris quelques pousses encore tendres.

REVUE COTONNIÈRE.

La nouvelle baisse qui s'est produite au commencement de la semaine, sur les cotons filés, a amené nos fabricants à baisser le prix de leurs tissus. Il leur est difficile, en effet, de prévoir une reprise des affaires dans un avenir prochain, c'est-à-dire une hausse sur la matière première qui est la base de leur commerce. Aussi, avons-nous vu vendre 1 fr. 30, les articles fantaisies mi-fond et fond-blanc, que dernièrement encore nous vendions 1 fr. 35 et même 1 fr. 45, avant la première baisse sur les filés. C'est donc une diminution de 0, 15 par mètre que viennent de subir nos tissus. Cette diminution nous paraît en rapport avec celle des filés, et il nous semble que, la même réduction étant faite sur tous les autres genres de cotonnades, les acheteurs devraient oser se présenter sans crainte sur notre place, puisque les prix des bourses paraissent se maintenir et que d'autre part la façon de la cotonne ayant été élevée de 8 c. par mètre, il est impossible au fabricant de faire de nouvelles concessions.

La mode est en rayures : les carreaux ont fait leur temps et se vendent peu. La rayure se faisait il y a trente ans ; mais à cette époque, certaines couleurs n'avaient pu être fixées : aujourd'hui, grâce aux progrès de la teinture, on peut livrer des étoffes fantaisies rayures parfaites.

Avant de terminer, nous ajouterons, pour éviter toute espèce de protestation, que certains fabricants ne se sont pas encore décidés à vendre leurs marchandises à 1 fr. 30 ; quelques-uns même ont refusé le marché à 1 fr. 32. — QUIQUET.

— On nous écrit de Bully :

A trois ou quatre lieues de Roanne, sur un plateau qui domine les bords pittoresques de la Loire, repose coquettement assise, les pieds vers le fleuve et la tête dans la verdure, la paroisse de

Bully. Ce qui pour elle vaut mieux qu'un joli site, ce sont les patriarcales traditions de foi et de piété qu'elle conserve comme le plus riche des trésors et qu'elle manifeste dans toutes les circonstances.

Il y a quelques années, une mission, prêchée par des prêtres de la maison des Chartreux à Lyon, y produisit des fruits admirables ; il y a quelques mois, le jubilé y renouvelait les merveilles de la grâce, et, dimanche dernier, 13 mai, les habitants, par l'érection solennelle d'une croix, offraient à Dieu un témoignage visible et durable de leur reconnaissance. Le zèle de l'excellent curé et le concours empressé des paroissiens ont rendu cette fête vraiment splendide. Joyeuses volées des cloches, pieux et retentissants cantiques, bannières et oriflammes flottant dans les airs, jeunes garçons et jeunes filles vêtus de blanc, longue procession se déroulant entre des haies toutes fleuries, le Christ de la croix étendu sur un lit de broderies et de feuillage, porté par les premiers de la paroisse et escorté par une trentaine d'anciens soldats en uniforme, ordre parfait, recueillement profond, visages épanouis, cœurs palpitant d'émotion, tout paraissait aux oreilles, aux yeux et à l'âme. Plusieurs prêtres du voisinage, monsieur le Curé du canton à leur tête, étaient venus rehausser la cérémonie par leur présence, et Bully, ce jour-là, avait vu doubler sa population. Du pied de la nouvelle croix qu'une heureuse et sainte idée a fait planter sur le sol de l'ancien cimetière, monsieur le Supérieur de Saint-Jodard, adressa à la foule attentive une allocution pleine de foi et de chaleur ; le chant de l'O *Cruz*, avec, répondit à ses paroles, chant répété par plus d'un millier de bouches et allant au loin se perdre dans les prés et les bois qui, eux aussi, avec leurs parfums et leurs oiseaux, envoyaient une hymne triomphale au Dieu crucifié.

Ce récit n'aura rien de nouveau pour vos lecteurs ; mais c'est là l'histoire de l'Eglise pour par jour, et cette histoire n'est pas moins belle, ni moins consolante, qu'elle enregistre dans ses pages les simples et douces solennités des cam-

pagnes ou les royales pompes des grandes cités.

— Aujourd'hui dimanche, 20 mai, dans la salle du Collège, à 8 heures 1/2 du soir, MM. L. Martin et A. Georgis donneront un concert vocal et instrumental, auquel j'invite à se rendre tous les véritables amateurs de la bonne musique.

Rien de plus attrayant que le programme ; rien de plus beau aussi que le talent des artistes de passage en notre ville.

M. Martin est modeste quand il s'intitule fort ténor des théâtres de Rouen, Nantes, le Havre, etc. Les scènes de Lyon, Toulouse, Bruxelles et même Paris, seraient heureuses de le posséder : pour moi, je suis fier de pouvoir lui rendre aujourd'hui le léger service de notre publicité, en compensation du plaisir qu'il m'a fait éprouver il y a quelques mois.

M. Georgis, avec lequel il ne faut malheureusement pas me confondre, est un artiste violoniste du plus grand mérite. Son jeu, plein d'éclat et d'élégance, le met au rang des Vieuxtemps et des Beriot, dont il interprète si savamment les œuvres.

La fantaisie d'Herman, *Malborough*, lui a déjà valu les plus légitimes applaudissements : il nous la donnera ce soir, et certainement les braves ne lui manqueront pas.

Roanne, par ses nombreux artistes amateurs, est, plus que n'importe quelle autre ville, à même d'apprécier des talents comme ceux de MM. Martin et Georgis : aussi serait-il à désirer que tous les dilettanti assistassent à ce concert, les uns pour y goûter les jouissances de la grande musique ; les autres, pour y prendre une bonne leçon de style et de rythme. — GEORGIS.

— Nous rappelons à nos lecteurs que c'est demain, lundi de la Pentecôte, qu'aura lieu, dans la salle des Halles, place Saint-Etienne, la soirée dramatique et musicale donnée par la société de Sainte-Cécile.

Nous avons déjà dit que le produit de cette soirée était destiné à l'achat d'une bannière.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LA DYNASTIE DES FOUCHARD

Par Marin de Livonnière.

— Mais, Fouchard, répétait le bonhomme, faut-il pas des cérémonies ?

— Dites donc des jongleries.

— Enfin, faudra toujours aller à l'église.

— Pourquoi ça ?

— Tiens ! et le mariage ?

— Le mariage se fait à la municipalité. Avec vos cérémonies !... Croyez-vous que le son des cloches restera dans les oreilles des mariés pour leur faire de la musique quand ils s'ennuieront plus tard ? Croyez-vous que trois mots de latin, bien cher payés, qu'on va leur baragouiner devant l'autel leur serviront pour gagner des procès, s'ils en ont ? Croyez-vous que le registre de la sacristie ajoute quelque chose à l'Etat-Civil ?

— Mais Mlle Chevert et Marie Soyer, c'est des femmes, ça aime le culte.

— Eh bien, faites-en du culte avec elles, tant que vous voudrez ; qu'il y ait un mariage à l'église, soit ; je n'y mettrai pas les pieds ; quand au dîner, je veux en être et n'y point voir de pré-traille.

— Tout ça c'est bon quand on n'a besoin de personne.

— En avez-vous donc besoin du curé ?

— Dame, Mlle Chevert peut le consulter : une bonne ou une mauvaise parole est bientôt dite.

— Tant pis, il dira ce qu'il voudra. — Ecoutez, mon père, c'est vous qui m'avez appris qu'il n'y avait pas d'autre bon Dieu que l'argent, pas d'autre bien que le succès, pas d'autre mal que la honte en affaires ; et maintenant vous voulez, quand même, des cérémonies ; vous voulez soutenir de votre argent et de votre crédit une armée d'hypocrites qui nous sucent goutte à goutte, en attendant qu'ils puissent nous avaler tout crus ? ayez, bonhomme, pour qu'on rétablisse la dime, les droits féodaux, les privilèges... faites, faites : moi je n'en suis pas.

Le père Fouchard, accablé par cette tirade, ne répliquait plus et paraissait embarrassé. Achille eut nécessairement d'intervenir, afin de sauver son affaire arrêtée par une sottise quelconque. Il prit

un air doctoral, c'était le moyen qu'il employait dans les grandes circonstances pour imposer son opinion.

Les hommes sont ainsi faits qu'ils croient nécessairement à quelque chose. La religion ou la superstition, la vraie ou la fausse science, tantôt l'une, tantôt l'autre, les subjuguait ; ils n'échappaient à l'empire de la vérité que pour tomber sous le joug plus inexorable de l'erreur. Du haut de son banc de collège, Achille dictait des oracles dans sa famille ; on l'écoutait religieusement ; Urbain Fouchard lui-même, tout en maugréant, courbait la tête devant le savoir d'un fils... qui avait fait ses classes !

— Mon Dieu, dit Achille d'un ton d'autorité descendante, vous êtes chacun de votre temps, moi je veux être du mien. Autrefois le clergé dominait tout, les hommes de soixante-dix ans n'ont pu se défaire d'un vieux reste de sujétion à son égard ; les hommes de quarante à cinquante ans tiennent de l'époque où ils sont nés, la lutte les anime encore, ils poursuivent un ennemi à jamais vaincu.

« Exagération de part et d'autre ; moi aussi je suis fils de la révolution, mais je veux la révolution assise et non debout ; il y a encore un tas de crève-de-faim qui voudraient recommencer le branle-bas, ce n'est point notre affaire de les aider ; laissons les choses comme elles sont et le clergé à la place où on l'a mis. Sans doute, la religion n'a rien de vrai au fond, mais c'est un usage, et puis elle joue encore un rôle dans la société, ne serait-ce que celui d'une vieille chanson dont on se sert pour amuser les enfants et endormir le peuple. Parbleu ! qu'elle vive ! qu'est-ce que ça nous fait, puisque nous ne sommes plus ses esclaves ? On paie les prêtres : pourquoi pas ? On paie les comédiens et les gendarmes, le métier est le même ; les prêtres donnent une représentation par semaine, et font peur du bon Dieu à une foule d'imbéciles qui, sans ça, mettraient la main dans nos poches. Tant que l'instruction ne sera pas obligatoire pour tout le monde ; tant que les prolétaires n'auront pas une connaissance suffisante de la philosophie ou du Code pénal, le Catéchisme sera utile.

— Maintenant, par rapport à la question présente, partagez le différend par la moitié : grand-père n'invitera pas le curé, mais il ira le voir.

— Allez-y tous les deux, si vous voulez, s'écria Urbain Fouchard, et buvez ensemble une bouteille d'eau bénite ! qu'est-ce que ça me fait ?

Ce disant, il leva la séance, humilié de la supériorité supposée d'Achille, et irrité contre « la vieille bête » qui, dans le temps, n'avait pas su le faire instruire, lui.

Quoi qu'il en soit, le débat ainsi terminé, muni des instructions de son petit-fils, le père Fouchard se présenta, le soir même, chez Mlle Chevert.

Le bonhomme n'était pas sans appréhension : si déjà la demoiselle avait beaucoup de hauteur, lorsque son petit revenu lui commandait pourtant la modestie, à quel point ses prétentions ne pouvaient-elles atteindre, maintenant que la richesse était venue leur donner une sorte de sanction !

En règle ordinaire, rien de plus légitime que cette induction ; mais il y a en notre nature des écarts singuliers : telle vanité fait pâture de tout, telle autre ne s'attache qu'à un objet ; souvent nous voulons paraître précisément ce que nous ne sommes pas, et, pour courir après des chimères, nous faisons bon marché de certains avantages réels. Ainsi en était-il de Mlle Chevert. Oubliée dans sa jeunesse, parce que la beauté, la grâce, l'amabilité même, lui faisaient défaut, elle se plaisait désormais à s'attribuer des hommages imaginaires ; elle n'en voulait point aux hommes de ce qu'elle avait été pauvre, mais de ce qu'elle avait été dédaignée. Aussi, l'héritage qui lui avait d'abord assez mal à propos rappelé sa parenté avec Grégoire Méchigneau, le tanneur, ne troubla nullement les parties saines de sa raison ; la pensée de donner quelque lustre à ses vieux jours en étalant du faste ne lui vint point, elle ne songea pas un instant à changer son train de vie ; seulement, cette fortune inespérée lui parut un moyen de satisfaire ses rancunes de vieille fille. Elle avait attendu : elle ferait attendre les autres ; elle rendrait dédain pour dédain, mépris pour mépris ; elle avait souffert des coquettes, elle serait coquette à son tour... par procuration s'entend, car, hélas ! elle sentait trop que ses soixante-douze ans ne lui permettaient plus guère d'entrer en campagne elle-même et pour son propre compte ; mais sa pupille lui servirait de champion. Charmante de sa personne, devenue riche

La suite au prochain numéro.

On peut se procurer des billets chez M. Mugnier, libraire, place Saint-Etienne.

— Depuis quelque temps, un grand nombre de vols se commettent à Roanne et dans les environs : serions-nous infestés d'une de ces bandes de malfaiteurs dont nous avons eu si souvent à nous plaindre ?

Dimanche dernier, 1300 fr. ont été soustraits à la fabrique des tisseurs Roannais, rue des Tanneurs. On a retrouvé dans la rue un billet de 100 fr. et un bureau vide fracturé ; mais l'auteur du vol est encore inconnu.

— Le 18 mai, un vol d'une pièce de taffetas gris a été commis au préjudice du nommé Baudry Benoît, qui l'avait étalée avec ses autres marchandises sur la place du Marché. Le voleur a été trouvé et arrêté. La justice informe.

— A Pouilly-sous-Charlieu, c'est encore un voleur inconnu qui s'introduit, dans la nuit du 16 au 17 mai dernier, dans la basse-cour du sieur Felly, et lui prend sept poules. Il y aurait de quoi vexer les renards, si la concurrence n'était pas l'âme du commerce.

— A Fenouillet, commune de Changy, un adroit pick-pocket, toujours inconnu, dans la journée du 10 au 11 mai dernier, a débarrassé la veuve Moreau de son porte-monnaie contenant 40 fr. en or.

— Le nommé Cottancin, prisonnier libéré et depuis long-temps déjà sous la surveillance de la police, comparait devant le Tribunal correctionnel, sous la prévention de délit de mendicité. Ce malheureux en est à sa vingt et unième condamnation, et ne craint pas d'attirer à lui les jeunes enfants qu'il trouve seuls pour leur faire des propositions immorales en leur promettant des médailles et des images. La police correctionnelle a fait bonne justice de pareils méfaits.

— La femme Suzanne Besson, épouse du célèbre maître de danse Charles-Joseph Ratazzi, a succombé à une congestion pulmonaire, le 13 mai dernier, à Roanne, où elle résidait depuis quelques jours.

— Un accident, dû à la rupture d'un essieu, mais qui n'a pas eu de suites graves, est arrivé lundi matin à 5 heures, sur la ligne nouvellement exploitée de Tarare, près de la gare de Chêches. Deux wagons faisant partie d'un convoi de marchandises ont déraillé. La circulation a été un instant interrompue sur les deux voies ; il en est résulté un léger retard dans la marche des trains.

— Une famille stéphanoise a deux enfants externes au lycée. Leur mère envoie sa domestique, bonne grosse Auvergnate, chercher pour eux un collyre chez le pharmacien de la maison, qui lui remet un flacon en disant : « On fera attention ; c'est un médicament pour usage externe. D'ailleurs l'étiquette l'indique. »

En route, la bonne laisse tomber le flacon, qui se brise. Ne voulant pas se donner la peine de retourner sur ses pas, et se rappelant la formule de l'étiquette, elle entre à la première pharmacie qui se trouve sur son passage, dans la rue Saint-Louis, et demande brèvement :

« Un médicament pour les sages externes. » Le pharmacien l'a envoyée chez le pâtissier à côté. (Mémorial de la Loire).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 11 au 19 mai 1866.

Mariages (3).

Magat Claude, tisseur, 40 ans, et Gaudiat Marie, bobineuse, 20 ans.
Lacour Philibert-Marie, tisseur, 47 ans, et Lapallue Etienne, tisseuse, 36 ans.
Goutorbe Jean, cultivateur, 31 ans, et July Marie, domestique, 24 ans.

Naissances (9).

Boire Michel, fils de Pierre Boire, et de Giraud Jeanne.
Guillemet Jean-Baptiste, fils de François Guillemet, et de Rajot Elisabeth.
Jonard Bonnet, fils de Jean Jonard, et de Charnesse Madeleine.
Basmaison Claude, fils de Louis Basmaison, et de Paire Claudine.
Berthelmer Marie-Alphonse, fille de Paulin Berthelmer, et de Lamotte Noémie.
Pouchol François, fils de François Pouchol, et de Ressort Marie.
Gay Antoinette, fille de Claude Gay, et de Valois Madeleine.
Coratte Marie-Madeleine, fille de Antoine Coratte, et de Rougeyron Marie.
1 enfant naturel.

Décès (9).

Beurrot Catherine, femme Grenier, 69 ans.
Mondière Claudine, femme Poutignat, 32 ans.
Poligon Michélie, veuve Fournier, 73 ans.
Besson Suzanne, veuve Ratazzi, 48 ans.
Moreau Louis, tailleur d'habits, 32 ans.
Bailloz Marie, femme Laurent, 39 ans.
Perraud Philibert, femme Tournaire, 75 ans.
Lacroix Marie, 10 ans.
Mugnier Pierre, 17 ans.

— Un ancien missionnaire d'Amérique qui, à son retour, a été pendant plus de trente ans, curé de Saint-Julien-en-Jarret, M. Janvier, vient de mourir d'une attaque d'apoplexie. Ses obsèques ont eu lieu lundi avec une grande solennité.

— A l'exemple d'un grand nombre de municipalités de grandes villes, notamment de Tours, Marseille, Bordeaux, Saint-Etienne, etc., celle d'Orléans facilite la publication intégrale et presque immédiate des procès-verbaux des séances du conseil. Mais elle vient d'ajouter, à cette publicité, un complément des plus utiles, c'est l'ordre du jour des séances communiqué aux journaux assez à temps pour qu'il soit porté à la connaissance du public avant la réunion du conseil, et que les opinions puissent ainsi donner leur préavis.

— Au milieu des conversations on racontait quelques incidents du bal de la veille aux Tuileries ; on disait que l'Empereur, entouré d'un moment de plusieurs membres des deux Chambres qui exprimaient respectueusement leurs craintes de guerre, aurait dit :

« Je ne m'explique pas cette émotion ; l'on peut bien se battre en Autriche et en Prusse et être tranquille à Paris. »

— On assure qu'il est question d'apporter une modification nouvelle dans les statuts de la caisse d'épargne. Depuis 1848 on avait réduit à 1000 fr. le chiffre des dépôts qui pouvaient être faits à cette caisse. On se proposerait aujourd'hui d'élever le maximum à 2000 fr. et peut-être même à 3000 fr., comme cela avait lieu avant la révolution de 1848.

— L'ex-lieutenant d'infanterie de Mercy, dont la condamnation pour un meurtre commis à Mont-

brison, sur la personne d'un de ses camarades, eut un si grand retentissement, vient de mourir à San-Francisco. Il avait occupé pendant quelque temps des fonctions dans l'armée chinoise.

— La chambre de commerce de Mulhouse s'est dernièrement adressée à la chambre de commerce de Lyon pour lui demander de provoquer, dans sa circonscription, une pétition du commerce et de l'industrie en faveur du prompt achèvement du canal Saint-Louis, l'informant que cet exemple serait suivi avec empressement en Alsace ; mais que l'initiative devait surtout partir des villes et des départements les plus directement intéressés.

— Le dernier recensement quinquennal de la France fait en 1861 offrit les curieux résultats suivants :

La population totale était de 37,382,255 individus, dont : 18,642,504 du sexe masculin ; 18 millions 739,751 du sexe féminin ; 10,210,756 garçons ; 9,487,541 filles ; 7,503,024 hommes mariés ; 7,457,155 femmes mariées ; 928,224 veufs ; 1,795,000 veuves.

— Un jugement du tribunal de la Seine a parfaitement défini le caractère des obligations que contractent les Compagnies de chemins de fer vis-à-vis des voyageurs. « Le dépôt de ses bagages fait par un voyageur dans une gare est de la même nature que celui fait chez les aubergistes ou hôteliers, et doit, par conséquent, être assimilé au dépôt nécessaire. » Il s'agissait de colis volés dans les salles d'attente, avant que le voyageur les eût fait enregistrer. La Compagnie déclinait toute responsabilité, en disant : « Je ne suis engagée que du moment où un bulletin de bagages a été donné en échange des colis. Jusque là rien ne cons-tate la présence de ces bagages et ne lie ma responsabilité. » Le tribunal a repoussé ce système et alloué au demandeur la valeur de sa malle perdue, plus 100 francs de dommages-intérêts pour la perte de temps résultant de ses démarches.

— D'une étude sur la rage chez le chien, publiée par M. de Saint-Cyr, professeur à l'école vétérinaire de Lyon, il résulte :

1° Que la durée de l'incubation de la rage n'offre absolument rien de fixe. Sur un nombre de 159 chiens, elle a varié de 16 à 115 jours. Les courtes incubations de 4 jours, de 2 jours, et même moins, dont on parle et dont on a parlé souvent, dans les campagnes, seraient donc tout à fait controuvées ;

2° Qu'à l'encontre d'un préjugé répandu, le sexe n'exerce pas d'influence, et que les chiennes ne seraient pas moins fréquemment affectées de la rage que les chiens ;

3° Que plus les chiens sont habitués à une vie errante, plus ils sont sujets à contracter la rage ; ce qu'on peut expliquer par cela que les chiens errants courent plus de risques de se trouver en rapport avec des chiens enragés ;

4° Qu'il est absolument contraire à la vérité que les chaleurs, les sécheresses aient de l'influence sur la fréquence des cas de rage. L'examen des faits porte à croire plutôt que c'est dans les mois pluvieux que les cas de rage sont le plus communs ;

5° Que les causes de la rage sont inconnues, hormis la contagion ; qu'il est par conséquent admissible qu'il n'y ait point d'autre cause, et que si du même coup l'on tuait tous les chiens enragés du monde, la rage disparaîtrait à tout jamais.

— Le bilan que publie aujourd'hui la Banque de France a de quoi nous rassurer sur l'état de notre situation monétaire. La crise qui s'est déclarée en Angleterre est jusqu'à présent sans effet chez nous.

Nous avons déjà expliqué comment la bonne situation de notre commerce, créancier du marché anglais pour des sommes considérables, comment l'état du change qui est tout en notre faveur, avaient permis jusqu'ici à la Banque de France de maintenir sans danger pour ses réserves métalliques un écart considérable entre le taux de son escompte et celui de la Banque d'Angleterre. Bien que depuis huit jours cet écart ait été porté à 6 0/0, la Banque de France ne s'est vue obligée à aucune mesure restrictive, et c'est à peine si son encaisse a fléchi de 5 1/2 millions, étant encore de 515 millions.

Le chiffre du portefeuille indique une augmentation de 45.7 millions dans les services de l'escompte, qui atteignent aujourd'hui 700 millions.

Les prêts sur rentes et valeurs ont remonté d'environ 2 millions.

La Banque a fait face à cette augmentation de services presque exclusivement avec un excédant des ressources de ses comptes courants particuliers, qui, de 276 millions se sont élevés à 306 millions, en progrès, par conséquent, de 30 millions. Les billets en circulation ne se sont accrus que de 3 millions environ et représentent un total de 884.3 millions.

Le compte particulier du Trésor n'a pas sensiblement varié.

— On a été vivement impressionné à la Bourse par la faillite d'une grande maison de Londres dont le passif n'est pas évalué à moins de 125 millions de francs.

On parlait également d'une autre maison considérable qui éprouvait des difficultés de paiement.

— Le Moniteur a promulgué la loi aux termes de laquelle un prix de 50,000 fr., à décerner dans cinq ans, est institué en faveur de l'auteur de la découverte qui rendra la pile de Volta applicable avec économie : soit à l'industrie, comme source de chaleur ; soit à l'éclairage ; soit à la chimie ; soit à la mécanique ; soit à la médecine pratique.

Les règles à adopter pour les conditions et le jugement dudit concours seront déterminés par un décret subséquent.

Dans le cas où le prix n'aurait pas été décerné à l'époque fixée, le concours pourra être prorogé, par un décret de l'Empereur, pour une nouvelle période de cinq ans.

Cette loi avait été adoptée par le Corps législatif, dans sa séance du 2 février 1866, et approuvée par le Sénat dans sa séance du 16 mars.

— La ville de Lyon consomme annuellement un million de kilogrammes de soie montée ou tordue de différentes manières. Il faut 4 cocons pour produire 1 gramme de soie ; la consommation lyonnaise en absorbe donc à elle seule 4,200,000,000. La longueur du fil de soie d'un cocon est en moyenne de 500 mètres. Les 4,200,000,000 fils annuellement par l'industrie lyonnaise formeraient ensemble, d'après cela, un

fil de 2,100 milliards de mètres, ou 2,100,000,000 de kilomètres.

Cette longueur fait quatorze fois la distance de la terre au soleil, et 5,494 fois celle de la lune à la terre. Elle ferait aussi 52,505 fois le tour de la terre sur l'équateur, et 200,000 fois le tour de la lune.

— Nous recevons de M. Jules Pautet, sous-préfet honoraire, qui aime à se dire citoyen du Forez à cause de son alliance avec la famille du Rosier, de notre département, une charmante pièce de vers que nous sommes heureux et fier de reproduire.

L'ENFANT ET L'ECHO.

FABLE.

A. M. SAUZON, de Roanne.

Un enfant sur le bord d'un bois,
L'enfant volontiers buissonne,
Entendant l'écho de sa voix,
A l'étonnement s'abandonne.
— Est-ce toi, dit-il, Nicolas ?...
Et l'écho lui répond : Colas !
— Le traître feint et dissimule !
Et l'écho de répondre : Mule !
De rage l'enfant est tremblant.
— Oh ! mais, tu n'es qu'un insolent !
Et l'écho répète : Sot... lent !
— Encore ! va, tu n'es qu'un Drôle,
Je te ferai changer de rôle !
A l'instant l'écho répond : drôle !

Exaspéré, mis en fureur,
L'enfant qu'abuse un son trompeur
Court haletant près de sa mère.
Il lui raconte avec colère
La scène qui blesse son cœur.
— Mon fils, tu te plains de toi-même,
Lui dit sa mère en le calmant ;
Tu te trahis, ta peine extrême
Est ton œuvre ; et de ton tourment,
Il ne faut accuser personne.
C'est ta propre voix qui résonne ;
Tu n'as lancé que des gros mots,
L'écho t'a rendu ta monnaie.
En répétant par ses brûlots.
Avec lui sois aimable, essaie,
Et tu le trouveras charmant,
Tu peux t'en convaincre aisément.

Parmi nous, c'est ainsi que vont toujours les choses ;
Faut de bien sonder les causes, [ses ;
Si nous sommes durs, insolents,
Par nos injures accablants,
L'on nous répond avec rudesse.
Ah ! c'est agir avec sagesse
Que d'être à tous aimable et doux.
Les procédés d'autrui se règlent sur les nôtres,
Soyons gracieux pour les autres,
Les autres le seront pour nous.

JULES PAUTET.

Cette fable n'a certes pas besoin de commentaire ; elle est charmante et justifie bien ces vers de M. Emile Brémont (Contes et Fées).

On a dit que la poésie
Était morte et qu'on l'enterrait ;
C'est une pure fantaisie :
Elle dort, cela seul est vrai.

Elle dort, et cette immortelle,
Comme la belle au bois dormant,
N'attend qu'un baiser digne d'elle
Pour se réveiller en chantant.

Oui, M. Pautet a su donner à la poésie « ce baiser digne d'elle », et il l'a réveillée pour lui faire chanter de doux chants. Espérons qu'il la tiendra longtemps en éveil et qu'il nous continuera l'hommage de quelques-unes de ses productions.

PROPER PRIMA.

Cours de Chimie

DE M. LE VICOMTE DE GRANDSAGNE.

Leçon du lundi 14 mai dernier.

Calcium (Ca = 230,00).

Le calcium a été isolé par Davy au moyen de la pile. Une petite coupelle de chaux humide fut remplie de mercure ; le pôle positif de la pile fut mis en communication avec la lame métallique sur laquelle reposait la coupelle, et le pôle négatif avec le mercure ; il se produisit ainsi un amalgame de calcium. Cet amalgame, soumis à la distillation, donna du calcium pur.

On prépare aisément le calcium en décomposant l'iodure de calcium par le sodium sous l'influence de la chaleur. La réaction s'opère sous une pression supérieure à celle de l'atmosphère, dans un creuset de fer fermé par un bouchon à vis.

Sa densité est égale à 1,584.

Il décompose l'eau en dégageant beaucoup de chaleur et mettant l'hydrogène en liberté.

Le calcium se combine en deux proportions avec l'oxygène, pour former

Le protoxyde de calcium CaO (chaux), et le bi-oxyle de calcium CaO₂.

Protoxyde de calcium. — Chaux, CaO.

La chaux est connue de toute antiquité ; elle entrait dans les mortiers employés par les anciens.

Cette base est blanche, caustique, très-alcaline, d'une densité égale à 1,3 ; elle verdit le sirop de violettes. Quand on la plonge dans l'eau et qu'on l'en retire, elle s'hydrate en donnant naissance à un dégagement de chaleur qui peut élever la température jusqu'à 300°, et produit un sifflement accompagné d'épaisses vapeurs d'eau. M. de Grandsagne a prouvé ce dégagement de chaleur en faisant cuire un œuf dans la chaux en présence de l'eau.

La chaux qui s'est détrempée, c'est-à-dire qui s'est réduite en poudre en absorbant de l'eau, prend le nom de chaux éteinte : elle est représentée par la formule CaO.H₂O, ce qui la distingue de la chaux vive ou chaux anhydre CaO.

La chaux est plus soluble à la température ordinaire qu'à 100°. Ainsi, l'eau de chaux se trouble lorsqu'on la fait bouillir et dépose de la chaux. L'expérience en a été faite à la leçon, au moyen d'un petit tube contenant de l'eau de chaux. On l'a chauffée avec une lampe à alcool, et tout le monde a pu voir l'eau se troubler et le dépôt de chaux se former au fond du tube.

A l'état anhydre et à l'état hydraté, la chaux absorbe l'acide carbonique de l'air et produit du carbonate de chaux. En se carbonatant, elle devient dure, et se transforme en une matière qui présente la composition de la pierre à chaux, et en a souvent la dureté.

C'est cette propriété importante qui fait employer la chaux dans la confection des mortiers.

Etat naturel de la chaux. — La chaux absorbe promptement l'eau et l'acide carbonique de l'air ; aussi ne se trouve-t-elle jamais dans la nature à l'état de liberté ; mais on la rencontre combinée avec l'acide carbonique et constituant toutes les variétés de carbonate de chaux qui portent les noms de craie, de marbre, de spath d'Islande, d'arragonite, etc.

La chaux combinée avec l'acide sulfurique constitue le plâtre, corps abondamment répandu dans la nature.

Extraction de la chaux. — C'est toujours le carbonate de chaux qui sert à préparer la chaux au moyen

des appareils bien connus qu'on appelle *fours à chaux*.

Pour calciner le carbonate de chaux, on emploie, soit des fours à cuisson discontinue, soit des fours à cuisson continue.

Les premiers sont simplement creusés dans le sol ou construits en briques. On fait avec les plus gros morceaux de pierre calcaire une voûte surbaissée qu'on recouvre de fragments de plus en plus petits : on remplit ainsi tout l'intérieur du four. Le combustible est brûlé sous la voûte ; quand la calcination est terminée, on laisse refroidir et on retire la chaux.

Les seconds sont des fourneaux à cuve assez élevés, dans lesquels on charge à la partie supérieure la pierre calcaire mêlée au combustible qui est généralement la houille. A mesure que les charges descendent, on retire les fragments de chaux par des ouvertures inférieures.

Les usages de la chaux sont nombreux.

Elle sert à la préparation des mortiers, à la purification des gaz d'éclairage et dans le tannage pour gonfler les peaux.

Elle sert aussi à la préparation de la potasse et de la soude caustique, à la saponification des corps gras destinés à la fabrication des bougies stéariques, à la fabrication du sucre, pour l'opération qui porte le nom de défécation.

Elle sert en agriculture comme amendement. Lorsque une terre est trop argileuse, on la mélange souvent avec une certaine quantité de chaux, qui, en absorbant l'eau et l'acide carbonique, se délite, rend la terre plus légère et la végétation plus facile.

Le bi-oxyle de calcium, CaO₂, est sans intérêt.

DES SELS DE CHAUX.

Sulfate de chaux SO₄, CaO.

A l'état anhydre, le sulfate de chaux est presque sans usage ; mais hydraté, il forme le plâtre SO₄, CaO.2H₂O.

Le gypse, ou pierre à plâtre, se présente sous différentes formes. Certaines eaux naturelles contiennent du sulfate de chaux ; on les nomme eaux sulfatées.

Le sulfate de chaux hydraté contient 20,9 pour 100 d'eau ou 2 équivalents ; il présente la dureté de la pierre. Après sa déshydratation, il devient pulvérulent et farineux. Cette propriété permet d'employer le sulfate de chaux dans les constructions : lorsqu'on cuit le plâtre, on le déshydrate ; quand on le gâche, on lui restitue précisément la quantité d'eau qui doit lui rendre sa dureté.

La cuisson du plâtre s'opère dans des fours, dont la voûte est faite avec la pierre à plâtre elle-même. La température du four ne doit pas être très-élevée, car une chaleur de 200° est suffisante pour déshydrater le sulfate de chaux ; après la cuisson, on réduit le plâtre en poudre au moyen de meules.

Carbonate de chaux CO₂, CaO.

Le carbonate de chaux est un des sels les plus importants, par ses nombreuses applications et son abondance dans la nature.

Il se présente sous différents états et porte les noms de spath d'Islande, — arragonite, — calcaire grossier, — pierre à chaux, — pierre à bâtir, — moellons, — marbre, — craie, — albâtre, — pierre lithographique, etc., etc.

M. de Grandsagne nous a soumis quelques variétés de marbre, et, à propos de la pierre lithographique, il nous a donné d'intéressants détails sur la lithographie et l'autographie.

De la lithographie.

C'est l'art de reproduire, par l'impression, les dessins et écritures tracés avec un corps gras sur une pierre calcaire, dite *pierre lithographique*. Cette pierre est un carbonate de chaux presque pur, puisé, sur 100 parties elle n'en contient que 2 de silice et 1 d'alun et d'oxyde de fer. L'une des surfaces de cette pierre est polie. On y écrit à rebours au moyen d'un crayon gras ou d'une plume trempée dans une encre grasse : on fixe ensuite l'écriture avec de l'eau étendue d'acide nitrique. Ce lavage a pour effet de rendre le dessin insoluble, de pénétrer la portion non dessinée de la pierre, et de la rendre incapable de retenir facilement les corps gras, mais susceptible au contraire de retenir l'eau. Pour imprimer, on place la pierre dans une espèce de caisse appelée *chariot*, où elle est maintenue solidement, à l'aide de vis en fer ou de coins en bois. On la mouille avec de l'eau propre et on enlève ensuite l'écriture avec de l'essence de térébenthine. On humecte de nouveau et très-légèrement toute la surface de la pierre avec une éponge fine. Aussitôt après on étend, avec un rouleau élastique, de l'encre ordinaire d'imprimerie qui ne se fixe point sur la partie humide, mais seulement sur le dessin qui a été tracé à l'encre grasse ou au crayon gras. On place une feuille de papier blanc un peu humide sur la surface de la pierre, et on presse, au moyen d'un rouleau ou d'un râtelier en bois qui agit perpendiculairement sur la surface.

C'est le bavarois Senefelder qui, en 1796, eut la première idée de la lithographie telle qu'on la pratique aujourd'hui. Elle n'a été introduite en France qu'en 1802, et réellement comprise et prospère qu'en 1814.

GEORGIS.

— Nous lisons dans le *Messager de l'Allier* :

Chaque pays, chaque province, chaque département a ses usages et ses divers modes de culture, mais il n'y a et il n'y aura jamais que deux classes de véritables agriculteurs : ceux qui cultivent de leurs bras la terre à parts de fruits avec le propriétaire du sol, et ceux qui paient le loyer de la terre en argent.

Je crois que tout le monde est d'accord, aussi bien les protectionnistes que les libres-échangistes, pour reconnaître que les cultivateurs à parts de fruits, c'est-à-dire les *métayers* sont dans une situation plus prospère qu'en quelque temps et sous quelque régime que ce soit. Si l'on nie cela, ce ne peut être que de parti pris, et pour un motif qu'il est inutile d'énoncer ici.

Par une conséquence forcée, le propriétaire du sol *faisant valoir* par ses métayers, doit être et est dans une position de bien-être, non pas égale, mais supérieure à celle du travailleur, puisqu'il a profité des progrès réels qu'a faits l'agriculture en voyant le produit de ses domaines doubler, au moins dans une période d'environ vingt années, et que d'un autre côté la valeur du fonds a suivi une proportion analogue.

Ces deux propositions ne peuvent pas plus se nier qu'on ne peut nier la lumière du soleil ; et, si je répète ces vérités incontestables, qui ont déjà retenti sur tous les tons, c'est qu'il y a des gens qui ferment les yeux pour ne point voir ce qui est et qui prétendent alors que cela n'existe pas.

Voilà donc deux classes de personnages vivant du produit de la terre : les *métayers* et les propriétaires *faisant valoir*, qui doivent être mis hors de cause, et dont les doléances feraient rire les gens les plus graves.

Il reste les cultivateurs payant leur fermage en argent, et les propriétaires assurant ainsi leurs revenus.

Les fermes sont chères, cela est incontestable, et le blé se vend à bon marché. Dans tous les cas, si l'une des deux parties qui sont ici en cause éprouve des souffrances, ce ne peut pas être le propriétaire qui a vu successivement augmenter ses revenus dans une proportion qui varie du double au triple.

Ce sont donc ces pauvres fermiers qui supportent à eux seuls toutes les douleurs qui font tant de bruit dans le monde, et que savent si bien nous dépendre en termes navrants Messieurs les protectionnistes à outrance.

Comme les propriétaires du fonds ne sont pas absolument disposés à faire cesser et à x-mêmes les souffrances de leurs fermiers en leur faisant remise, à titre gracieux, d'une partie de leurs fermages — ce dont je ne les blâme pas, du reste ! — on cherche des remèdes à appliquer sur une plaie qui existe peut-être ailleurs, mais qui chez nous est presque imaginaire, et l'on veut faire payer aux consommateurs *concuteux onguent* qui permettra aux fermiers de sortir sans souffrance l'argent de la poche des autres pour le donner aux propriétaires fermiers !

Si les fermiers éprouvent autant de gêne qu'on se plaît à

le dire, pourquoi les voit-on chaque jour courir à une ferme nouvelle comme on court à un incendie; et, avec une émigration qui ne déplaît pas aux propriétaires, qu'ils soient protectionnistes ou libres-échangistes, offrir à qui mieux mieux un prix de fermage souvent plus élevé que n'aurait osé le demander le propriétaire lui-même?

Il faut dire la vérité: Tout le bruit qu'on fait est plutôt une affaire de parti qu'un apitoiement réel sur des souffrances peu démontrées. C'est une guerre entre la liberté et la protection; entre les mécontents et les satisfaits. Du choc des idées émises de part et d'autre il pourra peut-être sortir quelque bon général auquel on ne pense pas! que cela soit ainsi, et tout sera pour le mieux.

Pour moi, le seul vœu que je forme dans l'intérêt de la nation entière, c'est que, outre le libre échange général on nous donne le moyen de faire rendre aux campagnes, par les villes, tout ce que celles-ci leur enlèvent d'objets consommables. — C'est-à-dire leur équivalent! — Nous n'aurions plus besoin d'aller à des milliers de lieues chercher le Guano que nous gaspillons ici.

Le colonel de L... possède un fils qui, il faut bien le reconnaître, ne donne pas à son siècle l'exemple de toutes les vertus, mais qui, en revanche, possède une assez jolie collection de pêchés mignons. Il aime tout ce qui est aimable, et courtise assez volontiers la dame de pique.

Le comte de L..., après avoir vainement essayé de ramener son fils par les bons conseils et les exhortations les plus sérieuses, voyant, hélas! l'inutilité de ses efforts, se décida enfin un jour à faire donner un conseil judiciaire à son fils. Malgré toutes les bonnes raisons qu'il avait à mettre en avant pour justifier cette mesure sévère, il crut devoir recourir à l'éloquence d'un avocat célèbre qui enleva facilement la décision des juges, et le fils, déclaré joueur incorrigible, fut bel et bien interdit.

Quelque temps après, l'avocat vint pour régler ses honoraires avec le père sévère, et l'on fut bientôt d'accord sur le chiffre. Le comte de L... va à sa caisse, et compte la somme nécessaire; mais avant de la remettre à l'avocat, qui tendait déjà la main, il lui dit:

— Parbleu, mon cher, c'est une assez jolie somme; si nous la joignons à l'écarté?

L'avocat résiste, mais, hélas! bientôt il se laisse entraîner par la faconde du comte, et la partie commence. Cinq heures après, l'avocat, furieux, perdait trois mille francs, et se retirait en jurant bien de se venger. En effet, il est devenu le conseil du fils, qui plaide à son tour pour faire donner un conseil de famille à son joueur de père.

On lit dans un journal fort peu connu le fait suivant: Un propriétaire des environs avait un roquet de la petite espèce (peut-être le dernier que nous ayons de cette race), auquel il tenait beaucoup et qui charmait le logis par sa gentillesse. Depuis quelques jours, son humeur jusqu'alors uniforme avait changé; madame assurait qu'il devait être malade et qu'il était urgent de le consulter. On fit venir le vétérinaire expert du pays, qui, après mûres réflexions, déclara que le roquet était ni plus ni moins enragé, qu'il était de son devoir de l'appréhender pour le soumettre à un traitement (aux frais de son maître bien entendu), ou qu'il était forcé par sa position d'en avertir M. le Maire. Force fut donc de livrer le gentil roquet au savant, qui mit quinze grands jours à le tuer, à 2 fr. par jour. Total, 30 fr. Ce n'est pas cher pour un imposé municipal. Il ne reste du pauvre animal que la peau, qui figure sur la console de madame. Cette exécution occupa pendant quelques jours les esprits. Or, comme on se lasse de tout, on n'en parle plus. Mais voyez la fatalité!... Un homme qui avait quelques obligations au propriétaire de feu roquet lui apporta, à titre de présent, une énorme carpe qu'il avait pêchée, disant-il, dans la rivière.

Au dîner, on servit le copieux plat de poisson, qui fut trouvé excellent. Tout se passa comme à l'ordinaire jusqu'au milieu de la nuit. Mais alors les sortées fréquentes de Monsieur ou de madame, qui rencontraient parfois en chemin leurs domestiques, demandaient une explication. On attendit jusqu'au jour la solution de ce va-et-vient. Le médecin appelé s'enquit du menu du dîner: au mot carpe, il s'écria qu'il savait à quoi s'en tenir. Depuis dix longtemps, dit-il, on jette les chiens soupçonnés enragés dans la rivière, après les avoir empoisonnés et il est fort possible que ce soit un commencement d'empoisonnement. Madame se trouve mal, en pensant qu'elle digérait peut-être un morceau de son roquet; Monsieur effrayé, et le mal de la nuit redoublant de violence, sort en courant, mais ne pouvant atteindre assez vite le but désiré, s'arrête au milieu de la cour et... rentre plus calme, mais très pâle.

Conséquences... Un animal que cette course avait distraité, avait vu, or ayant vu vouloir voir, trouva le dépôt bon et fit entendre son unique marque de contentement.

Est-ce que les savants qui s'occupent de la trichinose ne trouveraient pas dans ce fait une solution à leurs recherches?

GROUTIN, charcutier.

— Dimanche dernier, les rives du Rhône, près du Sault, ont été témoins d'un drame émouvant, le naufrage d'un bateau monté par neuf marins, et du dévouement d'une foule anxieuse accourue à leur secours. Laissons parler les faits; rarement on les vit se succéder d'une manière plus attachante:

A quatre heures du soir, un bateau plat, chargé de moellons et monté par neuf hommes, quittait la rive pour descendre le Rhône. Tout à coup des cris terribles se font entendre: soit que le chargement ait été excessif ou mal réparti, soit qu'un départ une fausse manœuvre lui ait imprimé une secousse trop violente, l'eau pénètre dans sa coque avec abondance. En vain ceux qui le montent s'efforcent de le retenir en dehors du grand courant, en vain ils jettent à la hâte les pierres qui le surchargent, le bateau s'empile d'eau de plus en plus; arrivé, après un parcours de six cents mètres, au passage fort dangereux connu sous le nom de *Petit Saut du Rhône*, le bâtiment sombre au milieu du fleuve, tout la crue dépasse en ce moment de 20 centimètres le niveau qu'elle atteignait ordinairement en cette saison. Tous les hommes qui le montent sont engloutis.

L'angoisse des assistants peut se comprendre, non se décrire. — Ils se déploient sur la rive en poussant des cris d'alarme et en cherchant vainement des moyens de sauvetage. Heureusement une barque avait déjà quitté le rivage, montée par trois hommes dont les noms méritent d'être retenus: Vernet (Pierre), âgé de 50 ans, son fils Joseph, âgé de 15 ans, demeurant à Brénaz, commune de Saint-Sorlin, et Gillet (François), de Loyette; — elle arrive près des naufragés au moment même où le bateau disparaissait sous les flots. Mais ceux-ci, avec la violence du désespoir, se précipitent ensemble vers la barque de salut; la secousse est si violente que la barque chavire à son tour et tous les marins, au nombre de douze, disparaissent sous les flots.

Devant ce nouveau malheur, un cri de douleur s'échappe de toutes les poitrines... Chacun des naufragés redouble d'efforts et d'énergie... trois parviennent à gagner le bord à la nage; d'autres, moins vigoureux, s'attachent aux débris du bateau submergé et se maintiennent quelque temps au-dessus de l'eau. Cependant deux nouvelles barques de sauvetage se lancent au milieu du fleuve; l'une, que dirigent les seurs Cellard (Jean Baptiste) et Sage (Hippolyte), arrache deux hommes à une mort certaine; — une deuxième barque, montée par un serrurier de Brénaz, le sieur Alexis Thozet, en recueille cinq.

Malgré tant d'efforts, on a eu à déplorer la mort de deux marins du Saut, les sieurs Minangoy (Jean Baptiste), âgé de 28 ans, marié sans enfant, et Sage (Louis-Joseph), âgé de 23 ans, célibataire, qui ont disparu dès les premiers moments et dont on n'a pu retrouver les corps.

Entre tous les actes de courage suscités par tant de périls, nous devons citer celui du jeune Vernet, qui a donné un touchant exemple de dévouement filial, et montré une intrépidité au-dessus de son âge.

Au moment où la barque qu'il montait avec son père se renversa, celui-ci avait éprouvé d'assez fortes secousses; affaibli par les contusions qu'il avait reçues, épuisé par ses efforts, il allait infailliblement périr; son fils, voyant le danger, s'élança à son secours et le soutint sur l'eau; enfin avec l'aide du sieur Verlin, l'un des naufragés, il est assez heureux pour l'amener sain et sauf sur la rive, au milieu des félicitations de tous.

La foule s'empresse autour de ces malheureux.

On les transporte en toute hâte à leur domicile, et là, on s'efforce de ramener les uns qui étaient sans connaissance, de réchauffer les autres dont les membres raidis et crispés par le froid étaient incapables de mouvement. La population du Sault, les gendarmes de Villebois, le Frère supérieur de l'école, etc., se multiplient dans cette dernière œuvre de secours aussi essentielle que la première. Ces derniers portèrent surtout leurs secours à un marinier célibataire qui, n'ayant personne pour le soigner, eût probablement succombé au refroidissement s'il n'eût été déshabillé, réchauffé et frictionné par leurs soins.

On signale particulièrement la conduite zélée et énergique de la brigade de Villebois.

La cause de l'accident est attribuée à un excès de chargement, et surtout au manque d'agrès de sauvetage dont les bateaux de grande dimension devraient toujours être pourvus, barques, cordages, etc.

(Courrier de l'Ain).

Emprunt Romain.

Titres de 500 fr. de capital nominal émis à 330 fr., rapportant 25 fr. d'intérêt annuel (7 1/2 %), payables:

100 fr. en souscrivant;
100 fr. le 15 juillet 1866;
130 fr. le 10 octobre 1866.

Facilité d'escompter à 5 % les deux derniers paiements.

On souscrit à Paris, chez MM. Edward BLOUNT et Cie, banquiers, 3, rue de la Paix; à Saint-Etienne, chez MM. BALAY frères et Cie, banquiers.

L. B.

Le tirage du journal *La Liberté* a monté de plus de dix mille exemplaires en dix jours; le 1^{er} mai il n'était que de 8,456, et le 10 mai il était de 18,660. Il est vrai que *La Liberté* est à la fois le journal quotidien de Paris le meilleur marché, le mieux imprimé et le mieux informé.

L. B.

CREDIT LYONNAIS

Société à responsabilité limitée.

Capital entièrement versé: Vingt Millions.

Lyon, Paris, Marseille.

Bilan au 30 avril 1866.

ACTIF	
Espèces	F. 3,319,389 42
Portefeuille	30,819,910 98
Avances sur Titres, Crédits sur nantissements et Reports	23,339,047 96
Comptes Débiteurs	18,151,334 03
Rentes, Actions, Obligations	6,393,008 33
	F. 84,482,710 74
PASSIF	
Dépôts à intérêts	F. 19,667,998 32
Bons à intérêts	1,335,880 "
Dépôts à échéances	5,139,465 33
Bons à échéances	13,628,033 47
Acceptations	11,764,672 60
Comptes Créanciers	11,944,488 67
Bénéfice disponible des exercices antérieurs	791,425 13
Reserve statutaire	190,736 88
Capital	20,000,000 "
	F. 84,482,710 74

Effets en circulation avec l'endossement de la Société

46,278,320 30

CERTIFIÉ CONFORME AUX ECRITURES:

Le Président du Conseil d'Administration,

H. GERMAIN.

Le Directeur,

J. LETOURNEUR.

L. B.

JUSQU'AU 31 MAI PRÉSENT MOIS

billets à 25 c. dans toute la France chez tous Libraires et Débitants de Tabac

GRANDES LOTERIES

autorisées dans tout l'Empire Français.

QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS A GAGNER POUR UN FRANC.

Loterie de Bordeaux (un million). FR. 100000

Loterie Chateaufort (un million). 100000

Loterie des Andelys (750,000 f.). 100000

Les Enfants Pauvres (1,500,000 f.). 150000

Ces quatre gros lots s'élèvent à fr. 450000

Et plus de six cents autres lots.

Avec 25 c. on peut gagner un lot, même un gros lot. En prenant, à 25 c., UN billet de chacune de ces quatre Loteries, on pourrait donc, avec un franc, gagner ces quatre Gros Lots; — c'est-à-dire: Quatre cent cinquante mille francs pour un franc.

Billets à 25 c. dans toute la France chez tous Libraires et débiteurs de Tabac.

On peut aussi, pour VINGT billets (20 chances de gagner ces Gros Lots), adresser (mandat poste en timbres-poste) CINQ francs au directeur du BUREAU-EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris. 4-4

— Le journal *La Vigne* a pour rédacteur en chef M. AUGUSTE LUCHET, enrichi des travaux de tous les savants oenologues et de tous les grands viticulteurs de France, ce journal est devenu pour le commerce et la propriété, l'organe vinicole le plus utile et le plus complet.

Un an, 10 fr.; 3 mois, 3 fr. Parait tous les jeudis. Si nos lecteurs désirent, avant de prendre un abonnement, s'assurer par une lecture suivie du mérite de la rédaction et des informations commerciales de ce journal, ils pourront adresser pour un franc de timbres-poste, à M. CH. TONDEUR, directeur de *La Vigne*, place des Victoires, 9, à Paris, et le journal leur parviendra franco à domicile pendant un mois.

L'Avenir national publie en Variétés, à partir du 29 mars, un drame inédit d'ERCKMANN-CHATRIAN: la GUERRE (1^{re} série). SOWOROW L'INVINCIBLE.

L'Avenir national donne gratuitement en prime à ses Abonnés l'Univers illustré, magnifique journal paraissant deux fois par semaine. Le prix d'abonnement à l'Avenir national est pour les départements de 16 fr. pour trois mois, de 5 fr. 50 c. pour un mois (le même que les autres journaux). Tout ce qui a paru du DOCTEUR ANDRÉ, roman en cours de publication, est envoyé aux abonnés nouveaux.

MAGASINS GÉNÉRAUX DE ROANNE

(Décret du 30 juillet 1863).

Entrepôt, transit, consignation

Vins, alcools, céréales, etc.

Les Magasins généraux et publics offrent les avantages suivants:

Ils reçoivent en franchise de droit et de régie, toutes les marchandises qui en sont susceptibles jusqu'au jour de la sortie: les vins, les 3/6, eaux-de-vie, avoines, viandes salées, etc.

Ils emmagasinent à prix réduits et délivrent des WARRANTS permettant d'emprunter sur la marchandise.

Ils procurent le placement de toutes les marchandises qui leur sont confiées à des conditions de commission très-avantageuses.

Ils se chargent du dépôt comme du règlement des délaissés pour compte et des colis en souffrance à la gare.

Les propriétaires de vignes trouveront dans les Magasins de très-grandes facilités pour la prompte vente de leurs vins. D'un autre côté, les consommateurs trouveront là, pour leurs approvisionnements, avec l'avantage d'éviter des courses onéreuses et les frais d'intermédiaires, une grande variété dans les prix et les qualités.

S'adresser à M. A. SEGUIN, commissionnaire

AU CHATEAU DU MARAIS

Ou rue de l'Entrepôt, en face la gare des marchandises.

Au printemps, traiter les maladies de la peau, dartres, rougeurs, démangeaisons, taches, pellicules, etc., par la pommade citrine anti-herpétique en onctions, et l'essence de Salsepareille iodurée à l'intérieur comme dépuratif du sang et des humeurs. Bldo, ph.-ch., 109, rue St-Lazare, à Paris. — Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien. L. B. 6-1

Les gastralgies, gastralgies, toux, consommation, asthmes, diarrhées, maladies des nerfs, du foie, des bronches, phtisies, intestins et de la vessie, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéries par la délicieuse *Herpécure* du Barry de Londres.

Cure No 61325: de Son Excellence M. le Comte de Ménéville-Pouilly, premier Ministre de l'Ancêtre 8 Octobre 1864. — M. Du Barry, — J'ai été commandé par Son Excellence M. le Comte de Ménéville-Pouilly de vous exprimer sa plus haute reconnaissance pour votre excellente *Herpécure* dont il s'est servi pendant deux mois avec le plus grand succès possible. — beaucoup de remèdes qu'il avait employés auparavant n'ayant eu aucun effet salutaire sur sa santé. J'ai été également commandé par Son Excellence de vous prier de donner au public la notice à cette lettre que vous jugerez convenable. J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur. Le Prince YSENSTEIN, aide de camp. — MAISON DU BARRY, 35, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 50; 2 kil., 13 fr. 10; 4 kil., 25 fr. 10; 8 kil., 48 fr. 10; 16 kil., 95 fr. 10; 32 kil., 180 fr. 10; 64 kil., 350 fr. 10; 128 kil., 680 fr. 10; 256 kil., 1350 fr. 10; 512 kil., 2700 fr. 10; 1024 kil., 5400 fr. 10; 2048 kil., 10800 fr. 10; 4096 kil., 21600 fr. 10; 8192 kil., 43200 fr. 10; 16384 kil., 86400 fr. 10; 32768 kil., 172800 fr. 10; 65536 kil., 345600 fr. 10; 131072 kil., 691200 fr. 10; 262144 kil., 1382400 fr. 10; 524288 kil., 2764800 fr. 10; 1048576 kil., 5529600 fr. 10; 2097152 kil., 11059200 fr. 10; 4194304 kil., 22118400 fr. 10; 8388608 kil., 44236800 fr. 10; 16777216 kil., 88473600 fr. 10; 33554432 kil., 176947200 fr. 10; 67108864 kil., 353894400 fr. 10; 134217728 kil., 707788800 fr. 10; 268435456 kil., 1415577600 fr. 10; 536870912 kil., 2831155200 fr. 10; 1073741824 kil., 5662310400 fr. 10; 2147483648 kil., 11324620800 fr. 10; 4294967296 kil., 22649241600 fr. 10; 8589934592 kil., 45298483200 fr. 10; 17179869184 kil., 90596966400 fr. 10; 34359738368 kil., 181193932800 fr. 10; 68719476736 kil., 362387865600 fr. 10; 137438953472 kil., 724775731200 fr. 10; 274877906944 kil., 1449551462400 fr. 10; 549755813888 kil., 2899102924800 fr. 10; 1099511627776 kil., 5798205849600 fr. 10; 2199023255552 kil., 11596411699200 fr. 10; 4398046511104 kil., 23192823398400 fr. 10; 8796093022208 kil., 46385646796800 fr. 10; 17592186044416 kil., 92771293593600 fr. 10; 35184372088832 kil., 185542587187200 fr. 10; 70368744177664 kil., 371085174374400 fr. 10; 140737488355328 kil., 742170348748800 fr. 10; 281474976710656 kil., 1484340697497600 fr. 10; 562949953421312 kil., 2968681394995200 fr. 10; 1125899906842624 kil., 5937362789990400 fr. 10; 2251799813685248 kil., 11874725579980800 fr. 10; 4503599627370496 kil., 23749451159961600 fr. 10; 9007199254740992 kil., 47498902319923200 fr. 10; 18014398509481984 kil., 94997804639846400 fr. 10; 36028797018963968 kil., 189995609279692800 fr. 10; 72057594037927936 kil., 379991218559385600 fr. 10; 144115188075855872 kil., 759982437118771200 fr. 10; 288230376151711744 kil., 1519964874237542400 fr. 10; 576460752303423488 kil., 3039929748475084800 fr. 10; 1152921504606846976 kil., 6079859496950169600 fr. 10; 2305843009213693952 kil., 12159718993900339200 fr. 10; 4611686018427387904 kil., 24319437987800678400 fr. 10; 9223372036854775808 kil., 48638875975601356800 fr. 10; 18446744073709551616 kil., 97277751951202713600 fr. 10; 36893488147419103232 kil., 194555503902405427200 fr. 10; 73786976294838206464 kil., 389111007804810854400 fr. 10; 147573952589676412928 kil., 778222015609621708800 fr. 10; 295147905179352825856 kil., 1556444031219243417600 fr. 10; 590295810358705651712 kil., 3112888062438486835200 fr. 10; 1180591620717411303424 kil., 6225776124876973670400 fr. 10; 2361183241434822606848 kil., 12451552249753947340800 fr. 10; 4722366482869645213696 kil., 24903104499507894681600 fr. 10; 9444732965739290427392 kil., 49806208999015789363200 fr. 10; 18889465931478580854784 kil., 99612417998031578726400 fr. 10; 37778931862957161709568 kil., 199224835996063157452800 fr. 10; 75557863725914323419136 kil., 398449671992126314905600 fr. 10; 151115727451828646838272 kil., 796899343984252629811200 fr. 10; 302231454903657293676544 kil., 1593798687968505259622400 fr. 10; 604462909807314587353088 kil., 3187597375937010519244800 fr. 10; 1208925819614629174706176 kil., 6375194751874021038489600 fr. 10; 2417851639229258349412352 kil., 12750389503748042076979200 fr. 10; 4835703278458516698824704 kil., 25500779007496084153958400 fr. 10; 9671406556917033397649408 kil., 51001558014992168307916800 fr. 10; 19342813113834066795298816 kil., 102003116029984336615833600 fr. 10; 38685626227668133590597632 kil., 204006232059968673231667200 fr. 10; 77371252455336267181195264 kil., 408012464119937346463334400 fr. 10; 154742504910672534362390528 kil., 816024928239874692926668800 fr. 10; 309485009821345068724781056 kil., 1632049856479749385853337600 fr. 10; 618970019642690137449562112 kil., 3264099712959498771706675200 fr. 10; 1237940039285380274899124224 kil., 6528199425918997543413350400 fr. 10; 2475880078570760549798248448 kil., 13056398851837995086826700800 fr. 10; 4951760157141521099596496896 kil., 26112797703675990173653401600 fr. 10; 9903520314283042199192993792 kil., 52225595407351980347306803200 fr. 10; 19807040628566084398385987584 kil., 104451190814703960694613606400 fr. 10; 39614081257132168796771975168 kil., 208902381629407921389227212800 fr. 10; 79228162514264337593543950336 kil., 417804763258815842778454425600 fr. 10; 158456325028528675187087900672 kil., 835609526517631685556908851200 fr. 10; 316912650057057350374175801344 kil., 1671219053035263371113817702400 fr. 10; 633825300114114700748351602688 kil., 3342438106070526742227635404800 fr. 10; 1267650600228229401496703205376 kil., 6684876212141053484455270809600 fr. 10; 2535301200456458802993406410752 kil., 13369752424282106968910541619200 fr. 10; 5070602400912917605986812821504 kil., 26739504848564213937821083238400 fr. 10; 10141204801825835211973625643008 kil., 53479009697128427875642166476800 fr. 10; 20282409603651670423947251286016 kil., 106958019394256855751284332953600 fr. 10; 40564819207303340847894502572032 kil., 213916038788513711502568665907200 fr. 10; 8112963841

